

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

L'an 2019 et le 11 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard DUPERAT.

Présents : Mme BERGER-LINARD Céline, Mme DA COSTA Bettina, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, M. JADEAU Daniel, Mme LASSEUR Odile, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe

Procurations : Mme TRAVES Dominique donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, Mme SALESSE Florence donne pouvoir à Mme LASSEUR Odile, M. DESJARDINS Pierre donne pouvoir à M. JADEAU Daniel, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie donne pouvoir à M. DUPERAT Bernard

Excusés : M. DAMIEN Jean-Michel, M. de GERMAY Aymar

Absentes : Mme BADENS Adeline, Mme GIRARD Agnès

A été nommée secrétaire : Mme LASSEUR Odile

N°74-19 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - SALLE DE MOTRICITE ECOLE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2020) et le Conseil Départemental pour financer le remplacement des menuiseries et de la véranda de la salle de motricité de l'école.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet : 27 442.16 € HT
DETR 2020 (35%) : 9 604.76 €
Département (20%) : 5 488.43 €
Autofinancement : 12 348.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

N°75-19 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – SALLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2020) et le SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) pour financer le remplacement des menuiseries de la salle de musique.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet : 7 053.41 € HT
DETR 2020 (35%) : 2 468.69 €
SDE 18 : 258.00 €
Autofinancement : 4 326.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions

N°76-19 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2020) pour financer l'installation d'une climatisation dans la cantine scolaire, la rénovation des peintures et de la faïence dans la partie cuisine de la cantine et la pose de lave-mains dans le réfectoire des enfants de maternelle.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet : 14 338.48 € HT
DETR 2020 (35%) : 5 018.47 €
Autofinancement : 9 320.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

N°77-19 – DEMANDE DE SUBVENTIONS –ACCESSIBILITE CHALET

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2020) pour financer les travaux d'accessibilité du Chalet.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet : 11 075.80 € HT
DETR 2020 (35%) : 3 876.53 €
Autofinancement : 7 199.27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

N°78-19 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – PETITE SALLE DE REUNION

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2020) et le SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) pour financer le remplacement des menuiseries de la petite salle de réunion.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet : 7 475.70 € HT
DETR 2020 (35%) : 2 616.50 €
SDE 18 : 449.56 €
Autofinancement : 4 409.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

N°79-19 – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – VOLET « PREVOYANCE »

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le conseil municipal avait accepté le principe de participer financièrement à la protection sociale des agents sur le volet prévoyance à compter du 1er janvier 2017, à hauteur de 5.80€ brut par agent et par mois, tous statuts confondus et quelque soit le temps de travail et à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

Le comité technique du Centre de Gestion du Cher avait rendu un avis favorable lors de sa séance du 24 octobre 2016 pour la participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, par la procédure de labellisation, à compter du 1er janvier 2017.

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le conseil municipal avait accepté de reporter la participation financière à la protection sociale des agents, sur le volet prévoyance, au 1er janvier 2018 afin que chaque agent ait plusieurs mois devant lui pour faire les démarches en vue de souscrire un contrat individuel labellisé et avant la rupture du contrat collectif qui était donc repoussée au 31 octobre 2017.

Les autres conditions votées par le conseil municipal lors de sa séance du 6 octobre 2016 restaient inchangées.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la participation, passant de 5.80 € à 6.58 € brut par mois et par agent, tous statuts confondus (stagiaires, titulaires, contrats de droit public et privé) et quelque soit le temps de travail, à compter du 1er janvier 2020.

La participation est forfaitaire et identique par agent. Elle sera mise à jour par application de l'évolution moyenne des cotisations pour l'ensemble du personnel.

Lors de sa séance du 25 novembre 2019, le comité technique du Centre de Gestion du Cher a rendu un avis favorable, à l'unanimité (de la part du collège des représentants des employeurs et de la part du collège des représentants du personnel) pour cette augmentation du montant de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance, à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'augmenter la participation financière de la commune à la protection sociale des agents, sur le volet prévoyance, au 1er janvier 2020, passant de 5.80 € à 6.58 € brut par mois et par agent, tous statuts confondus (stagiaires, titulaires, contrats de droit public et privé) et quelque soit le temps de travail et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches.

N°80-19 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2020

Une nouvelle convention relative à la contribution financière au fonds de solidarité pour le logement a été adressée par le Conseil Départemental, en 2017, pour une durée de 3 ans.

Pour les années 2017, 2018 et 2019, le conseil municipal avait délibéré pour contribuer financièrement au FSL à hauteur de 1500 € par an.

M. le Maire propose donc de reconduire la somme de 1500 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de contribuer financièrement au FSL, à hauteur de 1500 €, pour l'année 2020.

N°81-19 - CONVENTION SBPA 2020

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux, représentée par Monsieur Leboeuf, afin de s'occuper pour le compte de la commune, de la mise en fourrière des animaux errants.

Depuis 2013, la cotisation annuelle était fixée à 0.30 € par habitant.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette cotisation à 0.35 € par habitant, soit une cotisation annuelle pour 2020 de : $0.35 \times 1982 = 693.70$ €.

Monsieur le Maire propose aussi de continuer à intégrer dans cette convention 2020, une clause dans l'article 5 indiquant que la SBPA procédera, sur demande de l'élu de permanence, à la capture et à l'acheminement de l'animal les week-ends et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention 2020, incluant la hausse de la cotisation annuelle à 0.35 € par habitant ainsi que la clause dans l'article 5 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

N°82-19 - ACCORD DE PRINCIPE POUR PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS PAR LA SOCIETE ORANGE

Monsieur le Maire informe que la société ORANGE sollicite la commune pour délivrer un accord de principe afin de l'autoriser à effectuer des démarches administratives, notamment déposer une déclaration préalable et effectuer toutes études (essai radio, mesures de champs, études de structure et de charge, ...) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation (ou réaménagement) de station radio électrique.

Les emplacements envisagés seraient situés sur la parcelle AM 34, à Pont Vert, terrain appartenant à la commune ainsi que sur un terrain privé, à Beauvoir, pour une seconde antenne.

Un loyer de 2000 € net serait versé tous les ans par Orange à la Commune et au propriétaire privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe afin d'autoriser Orange à effectuer des démarches administratives, en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation (ou réaménagement) de station radio électrique sur la parcelle communale AM 34, située à Pont Vert.

- M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19/11/19 portant enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes exploitée par Eurovia Centre Loire, aux lieux-dits « les Chaumes » et « le Triangle » à Marmagne.
- M. le Maire informe que les travaux sur le canal pour l'écluse de Saint Aubin devraient être terminés la semaine prochaine. Ces travaux sont à la charge du Syndicat du Canal de Berry (SCB). Quant à l'écluse des Bulles, le Maire envisage de faire procéder à sa réparation aux frais de la Commune, devant l'urgence pour maintenir l'eau. En effet, le syndicat du Canal

de Berry n'a pas le budget nécessaire, ce qui n'empêchera pas la commune de demander une participation financière du SCB.

- M le Maire informe qu'un nouvel agent technique prendra ses fonctions le 20 janvier prochain.
- M. le Maire rend compte d'un rendez-vous qu'il a eu avec le service de gestion des routes du Conseil Départemental, au sujet de la vitesse excessive sur certaines routes, dans le bourg. Dans un premier temps, seront installés des panneaux de signalisation « zone 30 » et des marquages au sol, sur la route. Ensuite, si cela ne réduit pas la vitesse, le Conseil Départemental posera éventuellement des dos d'âne.
- Gérard Millereux signale que le nouveau four et l'armoire réfrigérée sont installés dans la salle des fêtes.
- M. le Maire informe que des radiateurs électriques ont été posés au stade.
- Philippe Morot a rencontré plusieurs jeunes du club de football. Il rappelle que, par temps humide, les joueurs dégradent fortement le terrain de football extérieur. Philippe demande s'il est possible de faire des entraînements de football au gymnase, sous la présidence de Jean-Claude Brochet ? M le Maire n'est pas opposé à cette demande. Il charge Philippe Morot et Gérard Millereux de s'occuper de ce dossier, en collaboration avec Jean-Claude Brochet.
- Téléthon 2019 : M le Maire remercie l'efficacité de l'équipe et son bon état d'esprit. Beaucoup d'associations ont participé à cette édition 2019.
- Bertrand Henoff demande où en est le dossier sur les coupes de bois. Le Maire se charge de faire le point avec l'ONF, dès le lendemain de la séance.
- Philippe Morot a entendu dire que M. d'Hausen vendait la ferme des Bulles. Le Maire confirme, ainsi que la vente de la Contale à Berry-Bouy. Philippe demande si on peut faire un gîte aux Bulles, si la commune peut avoir des subventions correctes pour ce type d'opération. Le Maire répond qu'on pourrait solliciter, entre autres, les fonds européens (FEDER/ FEADER) car les travaux risquent de coûter très cher (au moins un million d'euros de restauration). Il en rediscutera avec M. d'Hausen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
B DUPERAT

Le secrétaire
O. LASSEUR

G. MILLEREUX

B. DA COSTA

L. MILLET

C. BERGER-LINARD

N.FEVRIER

B.HENOFF

D. JADEAU

P. MOROT